

Autorisation préalable de mise en location

EAUBONNE



©Adobe stock

ENTRÉE
EN VIGUEUR

1^{ER}
NOVEMBRE
2022

PERMIS DE LOUER

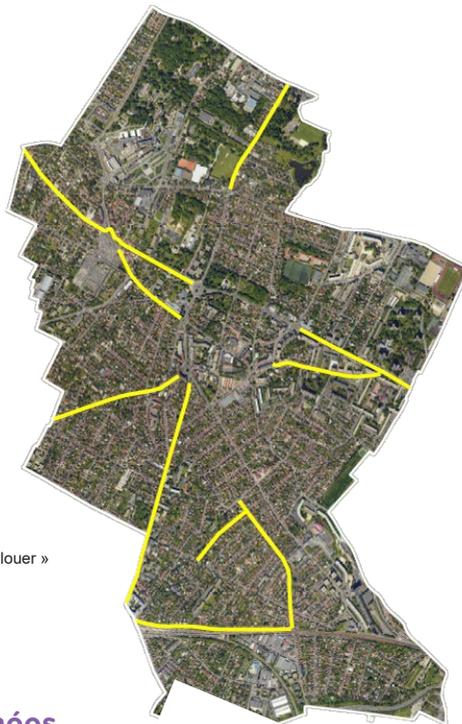
ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur www.valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "**

Valparisis
AGGLO

À compter du 1^{er} novembre 2022, les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé devront faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur **valparisis.fr**. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN D'EAUBONNE



Légende

 Périmètre du « Permis de louer »

Les rues concernées

Avenue de Paris,
Avenue Jeanne,
Route de Saint-Leu,
Rue de Soisy,
Rue des Callais,
Rue du Général Leclerc,
Rue Georges V,
Rue Edouard Vaillant,
Rue Tarbé des Sablons,
Route de Montignon
du n°41 au n°113 et du n°44 au n° 66